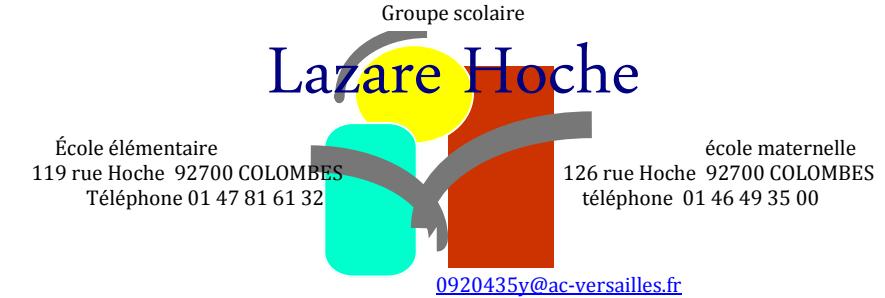


# infos pratiques

www.hochecolombes.toutemonecole.fr  
0920435y@ac-versailles.fr

Inspection de l'Education Nationale 27ème circonscription 10 rue Victor Hugo 92700  
COLOMBES 01 56 05 80 86

Mairie de Colombes - Direction de la Vie scolaire Place de la République 92701  
COLOMBES 01 47 60 80 50



**B**ienvue à l'école primaire Lazare Hoche.

Elle a pour principale particularité de regrouper dans une même structure une école maternelle et une école élémentaire à direction et équipe enseignante uniques.

Pour la rentrée 2019, l'école comporte 17 classes ; 11 classes élémentaires et 6 classes maternelles.

Le présent guide d'accueil vous sera utile jusqu'à l'entrée au collège. Conservez-le.

Il contient toutes les informations pour suivre la scolarité de votre enfant.

Il répond à l'essentiel des questions que vous pourriez vous poser et précise le vocabulaire spécialement utilisé dans les établissements scolaires.

Néanmoins, il ne contient que des informations d'ordre général et ne saurait vous aider à résoudre un problème plus personnel. Dans ce cas, il est important d'en discuter à un moment que nous déterminerons ensemble.

Toute l'équipe se tient à votre entière disposition.  
N'hésitez pas à nous solliciter.

Jean François Sion  
Directeur

\* sauf déménagement en cours de scolarité ou dérogation accordée uniquement pour la durée de la scolarité maternelle,

## **ABSENCES**

Votre enfant a besoin de fréquenter régulièrement la classe afin de se créer des repères et se familiariser avec les différentes activités proposées. Toute absence devra donc être signalée dans les meilleurs délais. Prévenez immédiatement l'école en cas de maladie contagieuse.

Toute absence non excusée fait l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique.

Les sorties en cours de journée, en dehors des heures normales, font l'objet d'une demande écrite des parents. L'enfant est alors remis à la personne désignée après signature d'une décharge. Aucun enfant ne peut sortir seul, en dehors des heures habituelles de sortie.

## **ACCUEILS DE LOISIRS**

Organisés par la mairie, ils fonctionnent le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires :

- à l'école maternelle de 7 h 45 à 18 h 30;
- à l'école élémentaire, de 7 h 45 à 18 h 30.

Le lundi, mardi, jeudi vendredi :

- à l'école maternelle, accueil à la carte de 7 h 45 à 8 h 50. Le soir goûter fourni par la mairie, puis activités variées de 16 h 30 à 18 h 30 (ouverture des portes à partir de 17 h);
- à l'école élémentaire, accueil à la carte de 7 h 45 à 8 h 50.

De 16h30 à 17h30 études surveillées. Pensez à donner un goûter à votre enfant. Sortie des élèves à 17 h 30 ou ateliers jusqu'à 18 h 30 à l'accueil.

Renseignements sur place auprès des responsables. Inscriptions, tarification en mairie. Durant certaines périodes, les enfants sont accueillis dans d'autres établissements.

## **APC activités pédagogiques complémentaires**

Des activités de soutien ou sur des projets peuvent être proposées aux élèves par les enseignants, à raison d'une heure par semaine.

L'accord des familles est nécessaire à la participation des enfants.

Les horaires seront précisés au début de l'année.

## **ANNIVERSAIRES**

Chaque classe fête les anniversaires des enfants selon ses propres modalités. Renseignez-vous auprès des enseignants.

## **ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES**

Elles ont pour mission de vous représenter auprès de la direction de l'école, de la Municipalité et de l'Inspection de l'Education Nationale. Elles participent aux séances du Conseil d'Ecole. Vous trouverez une boîte à lettres à l'entrée de la maternelle. N'hésitez pas à vous rapprocher de leurs responsables (coordonnées sur le site)

## **ASSURANCE**

Elle est obligatoire pour certaines activités (sorties, classes transplantées) et indispensable en règle générale. Demandez à votre assureur d'attester de la couverture des risques subis et de ceux qui sont causés par votre enfant. Un justificatif doit être fourni au moment de la rentrée.

## **A.T.S.E.M.**

L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles contribue à la qualité de l'accueil par sa présence aux côtés des enfants. Il participe à la vie de la classe et intervient en appui auprès de l'enseignant, notamment en section de Petits. En Elémentaire, les agents de service assurent essentiellement des missions d'entretien et de préparation des repas.

## **BIJOUX**

Ils sont interdits pour des raisons de sécurité.

## **BOÎTES A LETTRES**

Plusieurs boîtes sont installées pour communiquer avec les différents membres de l'équipe éducative :

- En Maternelle, chaque classe dispose d'un casier situé dans la rotonde. La directeur, le médecin scolaire, le Réseau d'Aide et le Centre de Loisirs disposent chacun d'une boîte à lettres.
- En Elémentaire, plusieurs boîtes destinées aux mêmes interlocuteurs se trouvent dans le hall de la direction.

## **BONBONS**

N'en glissez pas dans les poches de vos enfants: ils sont sources de conflits et de manque d'appétit. Nous en partageons de temps en temps, à l'occasion de fêtes et d'anniversaires.

## **CERTIFICATS**

Le directeur établit sur simple demande écrite des parents un certificat de scolarité précisant la date d'entrée à l'école, la fréquentation et le niveau de classe. Lorsqu'un enfant quitte l'école, nous remettons à la famille un certificat de radiation, le livret scolaire et tout document utile pour la poursuite de la scolarité. Il est impératif alors de préciser votre nouvelle adresse et/ou celle de l'école d'accueil.

## **CHANGE**

Pour parer aux incidents, nous recherchons des vêtements pour la collectivité. Les changes prêtés doivent être rapportés propres dans les meilleurs délais.

## **CONSEIL D'ECOLE**

Il regroupe 3 fois par an les enseignants, les représentants des parents d'élèves (élus en début d'année scolaire), de la Municipalité et de l'Education Nationale. Il instaure un dialogue entre toutes les personnes concernées par la vie de l'école.

## **COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

L'adhésion des familles est facultative. La coopérative est un complément financier indispensable pour les achats collectifs de l'école et pour chaque classe, destiné à améliorer l'équipement et les conditions d'accueil de vos enfants. C'est une œuvre de solidarité qui permet de proposer des sorties, des spectacles gratuits ou à prix réduits. Outre les cotisations, elle gère les bénéfices des ventes et autres manifestations organisées.

L'école est affiliée à l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui est garant de notre comptabilité. Les cartes de coopérative, étant des pièces comptables, doivent être retournées à l'école, quel que soit le choix des familles. Les chèques sont à l'ordre de OCCE 92 Hoche

## **COUP DE POUCE**

Mis en place depuis 1990 par la Municipalité, le Coup de Pouce s'adresse aux enfants de CP qui ont besoin d'une aide dans l'apprentissage de la lecture. De novembre à juin, chaque soir durant une heure et demie, par groupe de 5, les enfants sont pris en charge par un intervenant - souvent un enseignant de l'école - pour des activités variées que les familles seront invitées à prolonger tout au long de la scolarité future.

## **DIRECTEUR**

Totalement déchargé de classe, son bureau est installé à l'école élémentaire, 119 rue Hoche. Il se tient à la disposition des familles et peut être joint par téléphone ou message électronique.

## **DOUDOU**

Marqués au nom de l'enfant, ces objets transitionnels (peluche, mouchoir, ...) permettent aux plus jeunes de dépasser un moment de fatigue, un chagrin ...

## **EMPLOI VIE SCOLAIRE (EVS) / AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS)**

Recrutés par l'Education Nationale sur des contrats à durée déterminée, L'EVS intervient dans plusieurs classes et peut aussi assurer des missions diverses dans l'école. L'AVS est affectée à un élève en particulier par décision de la MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE (MDPH).

## **ÉQUIPE DE SUIVI DE SCALARITE**

Elle est composée de toutes les personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève. Elle comprend : le directeur, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du Réseau d'Aide Spécialisé, EVS et/ou AVS, éventuellement le médecin scolaire et les agents spécialisés des écoles maternelles.

## **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

Elle comprend le directeur, tous les enseignants de l'école.

## **FÊTES**

Les fêtes sont l'occasion de chanter et danser autour d'un buffet. Malheureusement, nos locaux ne permettent pas d'y associer systématiquement les parents.

D'autres manifestations sont l'occasion de réunir toute la famille et font appel à votre bénévolat: semaine des arts et de la culture, Kermesse, Soirées thématiques...

## **FRÉQUENTATION**

L'inscription d'un enfant à l'école maternelle implique pour la famille l'engagement d'une fréquentation régulière. Toute absence doit être justifiée.

## **HIERARCHIE**

C'est l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription qui représente la hiérarchie de l'éducation nationale.

## **HORAIRES DES COURS**

Les cours se déroulent de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h30, lundi, mardi jeudi et vendredi  
L'accueil a lieu entre 8 h50 et 9 h00 dans la classe pour les Petits, dans les différentes cours pour les autres élèves;

- sortie à 16h30, dans les classes pour les maternelles, à la grille pour les classes élémentaires.

Les enfants de Maternelle sont regroupés dans la rotonde de 12h à 12h10 et de 16h30 à 16h40 puis automatiquement conduits au centre de loisirs en cas de retard des familles.

En Maternelle, les parents ou une personne désignée par eux, par écrit, doivent accompagner et venir chercher l'enfant.

**En Elémentaire, les enfants peuvent sortir seuls de l'établissement à la fin des cours et de l'étude dirigée.**

La responsabilité de l'Ecole ne peut être engagée pour les enfants qui attendraient seuls à la porte avant l'ouverture.

Les retards sont très gênants pour tous, mobilisent le personnel et perturbent les emplois du temps. Ils sont déstabilisants pour l'enfant. Un billet de retard doit être délivré par le directeur pour obtenir l'accès à la classe.

## INFORMATION

Des informations sont affichées dans le sas de l'école maternelle, sur les vitres et dans les vitrines à l'entrée des écoles.

Les enfants disposent d'un cahier de correspondance ou d'une pochette où vous noterez les absences, les changements d'adresse ou de numéros de téléphone, tout renseignement que vous jugerez utile de nous communiquer.

L'école dispose d'une adresse électronique et d'un site Internet (voir entête). Un bulletin d'informations est publié chaque mois sur le site.

## JOUETS

Les enfants ne doivent pas apporter de jouets pour éviter les conflits, toujours difficiles à arbitrer. (Sauf jouets autorisés pour les récréations en élémentaire)

## LANGUES VIVANTES

Des cours d'anglais sont assurés systématiquement à partir du CP.

## LIVRET SCOLAIRE

Il est constitué pour chaque enfant et donne une image des acquisitions de l'élève dans les différents domaines. Il est remis aux familles à la fin de l'année scolaire en maternelle et une fois par semestre à partir du Cours Préparatoire. C'est un lien pédagogique entre l'école et la famille. Il doit être lu et signé.

Des portes ouvertes sont organisées à la maternelle pour échanger avec les enseignants sur le travail réalisé par les élèves.

## MALADIES

Prévenir immédiatement l'école en cas de maladie contagieuse et apporter un certificat de non-contagion au retour.

## MÉDICAMENTS

Nous ne sommes pas habilités à administrer les médicaments.

## PAI

L'accueil des enfants nécessitant des soins quotidiens sur le temps scolaire ou périscolaire nécessite donc la signature d'un contrat - P.A.I., Projet d'Accueil Individualisé - entre les familles, les représentants de l'Education Nationale, de la Ville, les différentes équipes soignantes chargées du suivi de l'enfant et plus généralement tous les partenaires de l'école. Ce document nécessite un document chaque année scolaire, document que vous pouvez vous procurer auprès des gardiennes.

## PERDU

Les vêtements se retrouvent plus facilement s'ils sont marqués au nom de l'enfant. De nombreux vêtements sont « oubliés » à l'école. Ils sont regroupés dans des bacs ou sur les portemanteaux. N'hésitez pas à venir rechercher ces vêtements que les enfants ne reconnaissent pas. Les vêtements non récupérés sont donnés à des associations caritatives.

## POUX

Contrairement à une idée reçue, les lentes et [les poux](#) ne se trouvent pas que dans une chevelure mal entretenue. Ce n'est pas une catastrophe et cela concerne tout le monde, enfants et adultes. Vérifiez régulièrement la tête de votre enfant. Utilisez des shampoings préventifs et traitez toute la famille en cas de poux, changez toute la literie et lavez correctement les bonnets, les casquettes etc....

## PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE)

C'est un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève. Il vise notamment à aider l'élève et à le faire progresser. Elaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents, il cible les compétences à travailler en priorité pour atteindre le socle commun.

## PROPRETÉ

Pour être accueilli à l'école maternelle, un enfant doit être propre (donc ne plus porter de couches, même s'il fréquente le dortoir) et capable d'être autonome pour aller aux toilettes, se vêtir et se dévêtir.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi par le Conseil d'Ecole, il précise les textes du Ministère de l'Education Nationale. Il est consultable sur le site . Il est impératif de vous y conformer.

## RENCONTRES

Même si l'école maternelle permet de rencontrer quotidiennement les enseignants aux moments des entrées et sorties, il est préférable de prendre rendez-vous pour discuter dans de bonnes conditions.

A l'école élémentaire, les demandes de rendez-vous se font par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

En début d'année une réunion générale d'information regroupe toutes les familles. Chaque classe organise ensuite ses propres rencontres tout au long de l'année.

## RESTAURATION

La Municipalité met en place un Contrat Municipal de Rentrée Scolaire qui fixe les modalités d'accès à la cantine. Renseignements en Mairie, auprès du service de la Vie Scolaire.  
En cas d'absence, vous devez justifier auprès de ce service pour éviter la facturation des repas non pris.

En Maternelle, les enfants sont pris en charge par les animateurs du centre de loisirs à partir de 11 h 50. Les enfants sont servis à table. Les plus jeunes déjeunent au premier service. Les petits sont couchés vers 12 h 50. Les plus grands jouent dans la cour ou dans les locaux du centre et passent à table vers 12 h 40.

En Elémentaire, les animateurs se répartissent entre la surveillance de la cour, encadrent des activités proposées au centre de loisirs et organisent le roulement au self. Les CP mangent toujours en premier. Les autres classes sont accueillies selon un ordre de passage défini par les animateurs.

## SÉCURITÉ

Plusieurs exercices sont effectués pendant l'année (incendie- attentas). La commission communale de sécurité vérifie régulièrement la conformité des locaux en matière d'incendie.

L'équipe enseignante organise la surveillance permanente des élèves, particulièrement pendant les récréations.

## SIESTE

Les enfants de Petite Section font la sieste en début d'après-midi. Chez les Moyens, un temps de repos plus bref peut être organisé dans la classe, notamment en début d'année.

## SORTIES

Vous en serez systématiquement informés par écrit. Vous serez régulièrement sollicités pour nous accompagner.

## VÊTEMENTS

Il faut les marquer lisiblement au nom de l'enfant pour les retrouver. Évitez les tenues vestimentaires fragiles afin que votre enfant ne soit pas limité dans ses mouvements, dans ses réalisations et toutes les actions de la vie courante.

Pensez avant de l'habiller qu'il va peindre, dessiner au feutre, utiliser des encres ou travailler l'argile! Qu'il fera tous les jours de la motricité et qu'il devra ramper, grimper, sauter ... se débrouiller seul pour aller aux toilettes.

Prévoyez des vêtements adaptés et faciles à mettre et à enlever, même pour les plus grands ! Evitez les lacets !

Attention aux cordons qui peuvent être dangereux. Les écharpes et les foulards sont fortement déconseillés.

# UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

## LES ENSEIGNANTES

Mme BONNIER Deborah  
Mme BOUKANAN Sarah  
Mme COPPIS Sylvie  
Mme GARZINO Agnès  
Mme LE DUC Marine  
Mme PASCAL Brigitte  
Mme PROUST Karine  
Mme SURBLEED Cécile  
Mme VALLEE Sophie

Mme BURBAN Aurélie  
Mme CHEVALIER Madeleine  
Mme COUX-SENET Alexandra  
Mme GRANGE Fanny  
Mme NEMOZ Christelle  
Mme PICOT Aurelia  
Mme STRAUSZ Cécile  
Mme THIBEDORE Audrey

## LE DIRECTEUR

Mr SION Jean-François  
01 47 81 61 32

0920435y@ac-versailles.fr

## LES ANIMATEURS

Responsable de l'accueil élémentaire  
01 46 52 40 73  
Katia BARATOVIC

Responsable de l'accueil maternelle  
01 46 49 35 00  
Pascal LE GUEVEL

## LES ASSOCIATIONS DE PARENTS

Apr'Hoche  
[apr.hoche@gmail.com](mailto:apr.hoche@gmail.com)

FCPE :

[mabeauce@gmail.com](mailto:mabeauce@gmail.com)

## LES GARDIENNES